Une question de confidentialité

Rapport annuel 2012 du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée

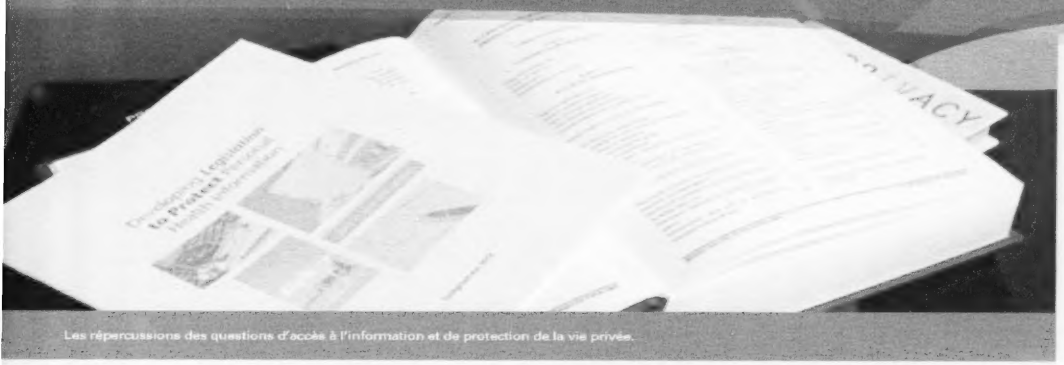

Les répercussions des questions d'accès à l'information et de protection de la vie privée.

Résumés de cas. Les histoires suivantes illustrent comment notre bureau aide les Yukonnais et le gouvernement du Yukon à répondre aux questions relatives à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée. Les noms ont été changés par souci de confidentialité.

Rapport annuel 2012 du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée

Le poste de commissaire à l'information et à la protection de la vie privée est assigné à l'ombudsman en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (*LAIPVP*). Ma nomination à ce poste à temps partiel est entrée en vigueur le 1er mai 2012 à la suite du mandat de cinq ans rempli par Tracy-Anne McPhee.

Mon rôle

Le Bureau du commissaire à l'information a été établi par la *LAIPVP* en 1996. Depuis, le Bureau offre une surveillance indépendante afin d'assurer que le gouvernement du Yukon et les organismes publics respectent et protègent la vie privée et soient responsables devant le public.

Très vite, je me suis rendu compte de l'ampleur de la charge de travail à laquelle les facteurs suivants contribuent :

- le nombre de dossiers actifs;
- le besoin de définir des cycles pour les communications;
- mon apprentissage accéléré en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée;
- l'accumulation des dossiers d'enquête;
- les besoins d'une politique complète pour notre bureau ainsi que d'un guide des pratiques exemplaires;
- le besoin urgent d'un système de gestion des dossiers plus efficace.

Le bureau de l'ombudsman et du CIPVP n'a pas fait l'objet d'un examen approfondi depuis sa création il y a 16 ans. Les procédures, les pratiques et les méthodes de travail du Bureau ont évolué sans qu'aucune attention particulière ne soit portée aux changements survenus au fil des ans quant au volume et à la nature des dossiers traités. Sans doute, les ressources limitées du bureau étaient consacrées à traiter et à clore les dossiers.

Comme mes deux prédécesseurs, j'en suis arrivé à la conclusion que la charge de travail qui incombe à l'ombudsman et au CIPVP ne peut être accomplie dans le cadre d'un poste à temps partiel. Après en avoir discuté avec le personnel du Bureau, j'ai décidé de soumettre notre organisation et ses opérations à un examen (voir l'article ci-contre).

Certains progrès

Dans son rapport annuel de 2011, la CIPVP précédente faisait état de difficultés à obtenir la collaboration de la Régie des hôpitaux du Yukon relativement à son programme de dépistage néonatal. Je suis heureux d'annoncer que la Régie collabore maintenant avec notre Bureau.

Une solide relation de travail avec Santé et Affaires sociales et la Régie des hôpitaux du Yukon est particulièrement importante afin de protéger les renseignements personnels se rapportant à la santé alors que des projets de mesures législatives et des programmes sont conçus et mis en œuvre.

Et certains reculs

En 2009, l'Assemblée législative a adopté des amendements à la *LAIPVP*. L'une de ces modifications concernait la nécessité de revoir la *Loi* tous les six ans et une autre avait pour but d'étendre ses pouvoirs à un plus grand nombre d'organismes publics. Ma prédécesseure avait alors recommandé de désigner les villes, les conseils scolaires et plusieurs autres conseils et comités du Yukon en tant qu'organismes publics. Cependant, sa recommandation n'a pas été suivie. On m'a avisé que la revue des critères désignant les organismes publics, telle qu'annoncée en 2009, a été reportée à la prochaine révision de la *LAIPVP*, soit en 2015. Ce délai supplémentaire laisse en suspens la question de l'accès à l'information et de protection de la vie privée pour les activités des organismes gouvernementaux qui ne sont pas présentement couverts par la *LAIPVP*.

Amendements inattendus à la LAIPVP en 2012

Avec un court préavis, le CIPVP a dû commenter des modifications proposées à la *LAIPVP* qui devaient être présentées à l'Assemblée. J'ai donc soumis des commentaires, en collaboration avec les représentants du gouvernement, sur ces projets d'amendements. Certaines recommandations ont été acceptées et d'autres non. Mes commentaires sur chacun des articles peuvent être consultés à l'adresse suivante : **www.ombudsman.yk.ca/ipc/work_weve_done/**

J'ai recommandé que ces projets d'amendements soient étudiés lors du processus de révision de la *LAIPVP* de 2015. Ainsi, toutes les modifications proposées pourraient faire l'objet d'un examen approfondi. Cependant, ces amendements ont été adoptés en décembre 2012 et immédiatement mis en œuvre.

Il est décevant de constater que le gouvernement reporte en 2015 les modifications qui visent l'amélioration de la *LAIPVP* alors qu'il adopte immédiatement les amendements qui correspondent à ses priorités — des amendements qui, je crois, vont à l'encontre de l'esprit de la Loi en matière d'accès à l'information.

Les mesures que doit prendre le gouvernement

Bien que je sois en poste depuis peu, j'ai effectué quelques observations :

- Le gouvernement doit prendre des mesures pour sensibiliser tous ses fonctionnaires aux exigences de la *LAIPVP* en matière d'accès à l'information en plus d'offrir un soutien constant aux coordonnateurs de la *LAIPVP*.
- Le gouvernement du Yukon doit garantir que chaque organisme public reçoive une formation lui permettant de rencontrer les défis futurs en matière de protection de la vie privée;
- Le gouvernement du Yukon doit prioriser la promulgation de mesures législatives sur l'information personnelle en matière de santé;
- Les organismes publics doivent s'assurer que les formulaires gouvernementaux visant à collecter de l'information soient conformes à la *LAIPVP*.

Au cours de la prochaine année, nous attendons impatiemment le rapport sur notre organisation et nos opérations afin de mettre en œuvre ses recommandations.

17e rapport annuel

En vertu de la *LAIPVP*, je soumets ce 17e rapport annuel du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée à l'honorable David Laxton, président de l'Assemblée législative du Yukon, qui le soumettra à son tour à l'Assemblée.

Tim Koepke

Ombudsman
Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée

Examen de l'organisation et de ses opérations

Après discussion, le personnel du Bureau et moi avons convenu de la nécessité d'un examen approfondi de nos opérations. J'ai rencontré à ce titre le président de l'Assemblée et j'ai obtenu son appui pour mener un examen externe de notre organisation et de ses opérations visant à évaluer notre situation présente et, le cas échéant, développer une feuille de route pour mettre en œuvre les changements nécessaires. Les objectifs généraux de l'examen étaient de rendre le bureau plus efficace, d'offrir un meilleur service à nos clients et de modifier les tâches du personnel de manière à remplir les mandats décrits par les deux lois qui régissent nos activités. À la suite d'un appel d'offres, un contrat a été signé avec l'entreprise Imaginate Inc. pour effectuer l'examen.

Le travail du contractant a consisté entre autres à distribuer un questionnaire à des citoyens ayant déjà recouru aux services de l'ombudsman et du CIPVP. Ce questionnaire de huit questions a permis d'évaluer divers aspects de leur expérience avec le Bureau. Les questionnaires ont été remplis de manière anonyme et ont été renvoyés directement au contractant. Le travail du contractant a consisté également à mener des entrevues approfondies avec l'ombudsman et le personnel du Bureau, le président de l'Assemblée législative, certains sous-ministres, certains représentants des ministères du gouvernement ainsi que d'anciens ombudsmans et CIPVP. De plus, le contractant a effectué une étude comparative de notre Bureau avec ceux d'autres provinces et territoires canadiens. Finalement, le contractant a examiné notre système actuel de gestion des dossiers pour déterminer si l'usage de nouvelles technologies pourrait atténuer les lourdeurs administratives, améliorer la gestion des fichiers et permettre une meilleure communication avec les clients et les autorités gouvernementales.

Le rapport de l'examen devrait nous être livré d'ici la fin janvier 2013. Il sera ensuite présenté immédiatement au président de l'Assemblée législative et à la Commission des services aux députés à des fins d'examen. J'espère que les élus approuveront les recommandations du rapport et nous aideront à déterminer un échéancier afin de les mettre en œuvre. ■

Contactez-nous

Appelez-nous sans frais au
1-800-661-0408 poste 8468
Téléphone (867) 667-8468
Télécopieur (867) 667-8469
Courriel info@ombudsman.yk.ca
En ligne www.ombudsman.yk.ca
Adresse 201-211 rue Hawkins,
Whitehorse (Yukon) Y1A 1X3

Le ministère de Justice doit répondre aux demandes de renseignements personnels

Ministère de la Justice

Si un organisme public en fait la demande, le CIPVP peut l'autoriser à ne pas traiter une demande de renseignements en vertu de l'article 43 de la *LAIPVP*

Deux motifs peuvent justifier cette autorisation, soit : (a) à la demande, par sa nature répétitive ou systématique entrave sérieusement le fonctionnement de l'organisme public, ou (b), si la demande est de nature frivole ou contrariante. En vertu de l'article 43, le ministère de la Justice a demandé l'autorisation de ne pas traiter deux demandes de renseignements en suspens ainsi que toutes les futures demandes d'un demandeur détenu au Centre correctionnel de Whitehorse. Le ministère souhaitait également obtenir une autorisation générale pour une période indéfinie de ne pas traiter les demandes de renseignements similaires faites par des détenus.

Le CIPVP a refusé d'accorder l'autorisation de ne pas traiter les deux demandes en suspens, jugeant que le ministère de la Justice n'avait pas démontré que les demandes satisfaisaient les exigences (a) ou (b) de l'article 43. Le CIPVP a également conclu que l'article 43 ne lui permettait pas de donner une autorisation générale pour des demandes d'accès futures.

On peut consulter le rapport complet à l'adresse suivante : **www.ombudsman.yk.ca/ipc/work_weve_done/** ■

Collecte de renseignements personnels

Organismes publics

Sally, la mère d'un enfant prêt à entrer à l'école, nous a fait part de ses inquiétudes concernant la protection des renseignements personnels de son enfant, collectées dans le cadre d'un programme de recherche du ministère de l'Éducation sur le développement de la petite enfance. Pour sa part, Bob, superviseur dans une mine, nous a contacté en se demandant pourquoi il devait fournir des renseignements personnels tels que son numéro d'assurance sociale pour s'inscrire à un cours en ligne de la Yukon Mine Training Association parrainé par la Commission de la santé et de la sécurité au travail du Yukon.

Le Bureau du CIPVP demande aux organismes publics concernés par des plaintes comme celles-ci de mener des enquêtes ou des évaluations relativement à la protection de la vie privée. Invariablement, ce processus permet de mettre à jour des lacunes vis-à-vis de la *LAIPVP*. Ainsi, le CIPVP parvient à obtenir la collaboration de ces organismes pour faire les modifications permettant de mieux protéger les renseignements personnels des citoyens.

Le Bureau du CIPVP recommande aux organismes publics de réviser les formulaires utilisés pour recueillir des renseignements personnels afin que ceux-ci respectent la *LAIPVP*. Les formulaires gouvernementaux ne doivent recueillir que les renseignements pertinents et nécessaires pour mener à bien un programme ou une activité. Les organismes publics doivent informer les personnes qui font l'objet d'une collecte de renseignements personnels de l'objectif de la collecte, de l'autorisation légale qui permet la collecte et des coordonnées d'une personne pouvant répondre aux questions relatives à celle-ci. L'usage fait des renseignements personnels doit toujours être cohérent avec l'objectif de la collecte. ■

Des mesures législatives sont indispensables pour encadrer l'usage des renseignements personnels sur la santé

Ministère de la Santé et des Affaires sociales

Le Yukon est l'un des derniers territoires et provinces du Canada à développer des mesures législatives relatives aux renseignements personnels sur la santé.

L'organisation Inforoute Santé du Canada a été créée pour mettre en œuvre des systèmes informatisés de gestion des renseignements sur la santé et les soins de santé. Le Yukon reçoit sa part des milliards de dollars dépensés par l'organisation dans les provinces et territoires du Canada pour implanter des technologies visant à mettre sur pied un système informatisé pancanadien de gestion des dossiers médicaux.

Les fonds offerts par Inforoute Santé du Canada ont aidé le Yukon à développer des projets de télésoins et de téléradiologie. L'organisme finance également la mise en œuvre d'un système de prestation de services de santé publique et du système informatisé de gestion des dossiers médicaux du Yukon.

Généralement, le CIPVP compte sur les études d'impact sur la vie privée et de conformité avec la Loi pour mesurer et commenter les répercussions sur la vie privée lorsqu'un organisme public collecte, utilise ou communique des renseignements personnels dans le cadre d'un projet. Cependant, la *LAIPVP* n'a pas été conçue pour accommoder le partage de renseignements qu'exige le système de santé du Yukon. Pour toutes les parties concernées, il est frustrant de ne pas disposer de mesures législatives afin d'encadrer les études d'impact sur la vie privée et sur le respect de la *LAIPVP* pour les enjeux en santé.

Notre bureau a vivement conseillé au gouvernement du Yukon de développer des mesures législatives permettant d'équilibrer le droit de protéger les renseignements personnels sur la santé et le droit d'obtenir de tels renseignements, et ce, sans nuire à la qualité des soins offerts.

En réponse à ce besoin, SAS a cherché à obtenir les observations du public en mai 2012 par l'entremise du document de consultation *Élaborer des mesures législatives visant à protéger les renseignements personnels sur la santé*. Le CIPVP a offert ses commentaires sur l'usage et la protection des renseignements personnels sur la santé dans le cadre des technologies électroniques qui remettent en question les frontières de la vie privée. On peut consulter les commentaires du CIPVP à l'adresse suivante : **www.ombudsman.yk.ca/ipc/work_weve_done/**

Des mesures législatives sont indispensables pour encadrer l'usage de renseignements personnels sur la santé des Yukonnais.

Le CIPVP souhaite vivement collaborer avec SAS pour cette importante initiative législative. ■

Une exception à l'exception

Yukon Energy

La société d'énergie du Yukon (SEY) a reçu une demande de communication d'une étude sur l'énergie éolienne sur le mont Sumanik.

SEY a refusé de remettre 58 des 72 pages de l'étude en se basant sur les articles 16 et 17 de la *LAIPVP*. L'article 16(1) permet à un organisme public de refuser de communiquer certaines informations. Cependant, l'article 16(2) fait office d'exception à l'exception et expose les informations qu'un organisme ne peut refuser de communiquer. Cette liste comprend les études de faisabilité. Le CIPVP a conclu que le document en question était une étude de faisabilité que la SEY ne pouvait refuser de communiquer.

La SEY avait également fondé sa décision sur l'article 17 et affirmait que la communication de l'information nuirait à ses intérêts financiers ou économiques. Le CIPVP a déterminé certaines informations relatives à des taux géographiques particuliers auxquels cette exception s'applique et a recommandé que seulement ces informations ne soient pas communiquées. On peut consulter les rapports complets sur cette question et sur d'autres questions étudiées en 2012 au **www.ombudsman.yk.ca/ipc/work_weve_done/** ■

Notre équipe, de gauche à droite : *Catherine Buckler Lyon, Tim Keeper, Colleen Gillis, Randy Reed et Susan Dennehy*

Accroître notre capacité

L'ajout d'un troisième poste d'enquêteur/médiateur a été approuvé et financé plus tôt cette année. Recruté par voie de concours, Randy Reed s'est joint à notre équipe en septembre 2012. En tant qu'ancien membre de la GRC, Randy dispose d'importantes compétences en matière d'enquête. Son apport complète admirablement le travail de Catherine Buckler Lyon (enquêteuse/médiatrice principale), Susan Dennehy (enquêteuse/médiatrice/conseillère juridique) et Colleen Gillis (assistante administrative/administratrice).

Statistiques

35 dossiers ont été reportés de 2011. Un total de 100 nouveaux cas ont été soumis à notre bureau en 2012. Du cas 100 cas, 41 nouveaux dossiers d'analyse et qu'enquête ont été ouverts, pour un total de 76 dossiers en 2012. Du soutien et de l'aide ont été apportés aux 59 autres cas. En 2012, 29 de ces dossiers ouverts ont été fermés et les 47 autres ont été reportés en 2013.

Dossiers reportés	
Demandes d'examen	12
Analyse/enquête	7
Commentaires sur des mesures législatives ou des programmes	16
Total	35
Dossiers ouverts en 2012	
Demandes d'examen	8
Analyse/enquête	18
Demandes relatives à l'Article 43	1
Commentaires sur des mesures législatives ou des programmes	14
Total	41
Total des dossiers de l'exercice pour 2012	76
Cas ne relevant pas de nos compétences	15
Demandes d'information	44
Total	59
Total des nouveaux cas pour 2012	100
Dossiers fermés en 2012	
Demandes d'examen	8
Enquête	12
Demandes relatives à l'Article 43	1
Commentaires sur des mesures législatives ou des programmes	8
Total	29
Total des dossiers reportés à l'année prochaine	
Demandes d'examen	12
Analyse/enquête	13
Commentaires sur des mesures législatives ou des programmes	22
Total	47

Sommaire budgétaire

Le sommaire budgétaire suivant couvre le fonctionnement du Bureau de l'ombudsman et du CIPVP pour la période du 1er avril 2012 au 31 mars 2013. Nos besoins financiers ont nécessité une augmentation budgétaire de 96 000 $ pour couvrir les indemnités accumulées et le contrat de transition professionnel de l'ombudsman et CIPVP sortante, une partie du contrat d'examen de l'organisation et de ses opérations et un report de crédit pour le financement d'une acquisition d'immobilisations pour l'année précédente.

Catégorie	Montants initiaux	Montants révisés	
Personnel	497 000 $	547 000 $	(augmentation de 50 000 $)
Bureau et opérations	162 000 $	207 000 $	(augmentation de 45 000 $)
Fournitures et services	7 000 $	7 000 $	
Éléments actifables	6 000 $	7 000 $	(report de crédit de 1 000 $)
TOTAL	672 000 $	768 000 $	(96 000 $)